

**N
O
V
E
M
B
R
E

2
0
2
4**



**DELIBERATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE
DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024**

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 29 novembre 2024

www.regionreunion.com

Sommaire

1 - RAPPORT/DGSO CR /N°116364 DCP2024_0766.....
OBJET : PARTICIPATION DE LA RÉGION RÉUNION AU CEO SUMMIT À MADAGASCAR -
5 ET 6 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°DCP2024_0766****LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 29 novembre 2024 à 09 h05
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 15*

*Nombre de membres
présents : 8*

*Nombre de membres
représentés : 3*

*Nombre de membres
absents : 4*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :

OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BAREIGTS ERICKA

Absents :

TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
AHO-NIENNE SANDRINE

*La Présidente,
Huguette BELLO*

RAPPORT /DGSO CR / N°116364

PARTICIPATION DE LA RÉGION RÉUNION AU CEO SUMMIT À MADAGASCAR - 5 ET 6 DÉCEMBRE 2024



Séance du 29 novembre 2024
Délibération N°DCP2024_0766
Rapport /DGSOCR / N°116364

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**PARTICIPATION DE LA RÉGION RÉUNION AU CEO SUMMIT À MADAGASCAR - 5
ET 6 DÉCEMBRE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu la délibération N° DAP 2024_0012 en date du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport N° DGSOCR / 116364 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 28 novembre 2024,

Considérant,

- les stratégies développées par la collectivité en vue de renforcer l'attractivité du territoire de La Réunion et l'internationalisation des entreprises réunionnaises,
- l'opportunité pour la Région Réunion, dans le cadre de la marque La Réunion, de conduire une délégation économique réunionnaise à l'occasion du CEO Summit 2024 à Madagascar,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver, dans le cadre du déploiement de la marque La Réunion, la participation de la Région RÉUNION au CEO Summit 2024 à Madagascar, compte tenu des opportunités en termes de promotion de La Réunion et de renforcement des échanges économiques ;
- de valider la prise en charge des dépenses relatives à :
 - l'inscription des membres de la délégation de la Région RÉUNION au CEO Summit 2024,
 - l'organisation d'une séquence institutionnelle avec les opérateurs économiques réunionnais, en vue d'optimiser l'impact de la présence de la délégation réunionnaise,
 - le déplacement de médias réunionnais en vue d'une couverture médiatique de la participation de La Réunion à cet évènement économique régional important ;
- d'approuver la mobilisation d'une enveloppe financière maximale de **10 685 €** et de prélever les crédits correspondants sur la ligne A144-0008 « actions de coopération » au chapitre 930 du budget 2024 ;

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 974-239740012-20241129-DCP2024_0766-DE



- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**